



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 3092

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport :. 2.3. / // Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique			
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente Contrôle périodique			
Type d'habitation → maison □ appartement □ autres :			
Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Develope and FAN de l'installation :	and the same of th		
Adresse de la visite : Responsable de la visite	HAME	2// -	4/80
Date de visite :	ent: NC		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	s □ 278		**********
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi : CHECK-LIST-INS-E-11	3 4 270		
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : Protection générale du brancher	nent · //	Δ	-
■3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux :		uits terminaux	. 6
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	mbre de en e	arto torrimiaa)	
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
Description	Lifoldie	ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		oldie	derog.
		1	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		V	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		1	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		11	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		Y	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	2.2	X	<u>′</u>
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	166	3	
Résistance de dispersion de la prise de terre		4	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agent	SOCOTEC B	ELGIUM asbl.
Manquements / Notes :			
,		* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	****
Vou Auvexe			
Voc ANNEXE			
Conclusion			
Conclusion : ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain de la conforme aux prescriptions de la conforme a	ontrôlo náric	diano ost à s	ffootuer 2
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	controle penc	ulquo est a c	meciaei 5
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis	sita complám	ontairo oet à)SC
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 r			ucte de
vente.	ilois apres si	griature de l'a	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame	n compléme	ntaire est à o	véculer ?
par le même organisme en vue de compléter le dossier.	и согиранто	mano cor a c	in S
	lu demandeur	pour réception	. 73(
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.	.c domandour	pour roocpilon	ffectuer RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-
			02
CHEFARO			15
CUFFARO certigreen.00			8
CUFFARO SOCOTE: Domenico WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708			00
Tel. U-1			



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0541 23/160905/02
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants : Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : Haber a de france de l'estable de factor seult de san seult
A Absence de suffort adoptés ser certains motivel à posti fixe. & Recordi honne mat
molinel a post fixe & Record horne man
et de moteriel à porte l'il & tres de pro
de courant mon munice de broch de Tesse, 300 de ser la dist de branches de Aloraile de
close T
Domenico WWW.certigiod.708/11
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.betgium@socotec.com - www.socotec.be